

Portfolio européen des langues : version suisse

Les langues, en Suisse comme dans toute l'Europe, sont l'objet de discussions, parfois fort âpres. Avec l'arrivée du Portfolio européen des langues dont la version suisse est présentée aujourd'hui, le discours sur les langues se déplace des milieux de la politique linguistique et scolaire, des spécialistes à la population, aux jeunes et aux moins jeunes, aux citoyennes et aux citoyens.

Le Portfolio européen des langues (PEL) est un projet du Conseil de l'Europe. Le Conseil de l'Europe, fondé le 5 mai 1949 (la Suisse en est membre depuis 1963), confère une importance particulière à la diversité du patrimoine linguistique et culturel de ses 41 Etats membres. Ses activités dans le domaine des langues modernes sont vouées à favoriser le plurilinguisme et tous les aspects pluriculturels des citoyennes et des citoyens dans le but d'améliorer la communication et la compréhension réciproque entre les personnes et de lutter contre l'intolérance.

Le PEL est tant un instrument de travail qu'un document d'information et de documentation. Il aide qui étudie les langues (jeune ou adulte) à (auto-)évaluer et à décrire ses propres connaissances linguistiques (qu'elles soient acquises à l'école ou au-dehors) de manière transparente et comparable au niveau international, en utilisant l'échelle européenne commune des six niveaux de compétence définie par le Conseil de l'Europe (A1 et A2: usage élémentaire de la langue; B1 et B2: usage indépendant de la langue; C1 et C2: usage compétent de la langue). Le PEL permet de documenter les expériences scolaires et extra-scolaires réalisées au cours de l'apprentissage des différentes langues et d'informer d'autres intéressés (écoles suivantes, employeurs, etc.) sur ses propres connaissances linguistiques. Le Portfolio aide en outre les apprenants à mieux formuler leurs objectifs et leurs besoins et concourt, par là, à l'apprentissage autonome. L'idée d'élaborer un PEL a été lancée au cours d'un symposium du Conseil de l'Europe organisé à l'initiative de la Suisse en 1991 à Rüslikon. Ce symposium recommandait aux Etats membres du Conseil de l'Europe d'élaborer un cadre de référence commun pour l'apprentissage et l'enseignement des langues en Europe et un Portfolio européen des langues. Le Conseil de l'Europe a élaboré le cadre théorique de référence ("Les langues vivantes: apprendre, enseigner, évaluer. Un Cadre européen commun de référence") puis les premiers projets du Portfolio ont été proposés et expérimentés (en Suisse, en France et en Allemagne). En janvier 1998 le premier séminaire du Conseil de l'Europe sur le Portfolio s'est tenu au Centre de congrès du Monte Verità à Ascona. Entre temps d'autres séminaires se sont déroulés en Finlande, en Allemagne et aux Pays-Bas. Sur la base des premières expériences de nouvelles versions du PEL ont été produites. Actuellement 14 Etats sont engagés dans l'expérience et expérimentent leur version du PEL. Toutes les versions du PEL doivent cependant respecter certaines règles et certains principes pour pouvoir être reconnues comme PEL avec le droit de porter le logo du Conseil de l'Europe (la plus importante de ces conditions est celle de faire clairement et explicitement référence au "Cadre européen commun de référence" du Conseil de l'Europe, document qui contient entre autre l'échelle et la description des 6 niveaux de compétence mentionnés ci-dessus). Sur la base de l'expérience PEL dans ces 14 Etats (1998-2000), le Conseil de l'Europe entend lancer le PEL à l'échelle européenne en 2001, c'est-à-dire pour l'Année européenne des langues.

La version suisse présentée ici-même satisfait pleinement à toutes les exigences posées par le Conseil de l'Europe. L'expérience suisse fera l'objet d'une évaluation confiée à l'Université de Fribourg.

La version suisse est publiée et promue par la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP).

Elle se présente sous forme d'un classeur spécial qui comprend 75 fiches et d'un fascicule séparé format passeport. Elle s'adresse aux élèves dès 14 ans et aux adultes. Elle est publiée en italien, allemand, français et anglais (le passeport et la plupart des fiches sont toutefois quadrilingues) et sera utilisée dans les écoles, universités et cours pour adultes dans la Suisse italienne, en Suisse allemande et en Suisse romande. La 1ère édition a un tirage d'environ 14'000 exemplaires et a été imprimée au Tessin. La Divisione della scuola du Département de l'instruction et de la culture du Canton du Tessin a assumé, à la requête de la CDIP, les travaux administratifs et comptables de la distribution pour toute la Suisse, et, là où demande en a été faite, aussi pour l'étranger, de même que la coordination nationale du projet "Portfolio européen des langues". Au Tessin le PEL a été présenté, en 25 séances d'information, aux directeurs et directrices ainsi qu'aux enseignantes et enseignants de langues des écoles secondaires inférieures et supérieures et des écoles professionnelles, aux enseignantes et enseignants de la SUPSI (HES Suisse italienne) et de l'Université de la Suisse italienne (USI).

PEL

Le PEL dans sa version suisse comprend trois parties :

1. le Passeport linguistique
2. la Biographie d'apprentissage linguistique
3. le Dossier

Le Passeport linguistique a surtout une fonction de présentation et de documentation. Il permet de constater en un coup d'œil les différentes connaissances linguistiques d'un ou d'une titulaire de PEL et les niveaux atteints dans les différentes langues (les apprenants utilisent à cet effet une grille d'auto-évaluation, grille présentée en quatre langues qui contient une définition succincte de chacun des six niveaux de l'échelle européenne commune), indique les niveaux dans lesquels ont été obtenus des diplômes ou des certificats (scolaires ou non) et documente les expériences linguistiques et interculturelles réalisées durant le processus d'apprentissage des différentes langues (par exemple la participation à un échange individuel ou de classe, un séjour linguistique ou un stage professionnel ou d'étude, etc.).

Le "Passeport linguistique" fait partie du PEL, mais peut également être utilisé comme document séparé et peut être présenté, par exemple, au moment du passage d'un degré scolaire au degré suivant. L'avantage indéniable de cette documentation est la transparence et la possibilité d'être comparable au niveau européen. Dans le "Passeport linguistique" un espace est prévu pour indiquer les niveaux atteints dans six langues étrangères différentes. On s'éloigne donc du mythe (pratiquement jamais atteint dans la réalité) du perfectionnisme dans une seule langue étrangère, d'un bilinguisme "parfait" ou presque, et l'on cherche à offrir une contribution à la promotion d'un vrai plurilinguisme.

Dans la deuxième partie du Passeport linguistique on mentionnera les examens scolaires réussis, les diplômes et les certificats de langue obtenus ainsi que les attestations d'expériences significatives réalisées dans l'apprentissage des langues (participation à des échanges individuels ou de classe, à un enseignement bilingue, à des séjours ou des stages professionnels ou d'étude dans d'autres régions linguistiques, etc.).

Si, d'une part, le Passeport linguistique sert surtout à informer des tiers sur les connaissances linguistiques de son détenteur ou de sa détentrice, la Biographie d'apprentissage, elle, revêt essentiellement une fonction pédagogique; elle permet à qui apprend une langue de réfléchir sur son propre apprentissage en lui fournissant les instruments pour une auto-évaluation de ses propres connaissances linguistiques et en l'aidant à programmer la poursuite de son apprentissage linguistique.

La Biographie d'apprentissage est une documentation chronologique des expériences linguistiques personnelles avec des informations sur les écoles et les cours fréquentés, sur l'utilisation de la langue dans des situations particulières (en famille, au travail, avec des connaissances, au cours de voyages, etc.). Des fiches spéciales contiennent des informations sur des expériences linguistiques et interculturelles réalisées (informations sur les activités, sur les contacts et les projets grâce auxquels on a pu perfectionner les connaissances linguistiques), sur les caractéristiques de l'enseignement des langues apprises et sur les objectifs d'apprentissage que l'on s'est formulés.

De plus, la partie "biographie d'apprentissage" contient également les listes de contrôle pour l'auto-évaluation. Ces listes peuvent être utilisées pour s'évaluer soi-même ou pour l'évaluation des compétences du titulaire de la part de tiers.

Dans le Dossier des travaux personnels peuvent être rassemblés qui attestent du processus d'apprentissage personnel et qui illustrent l'état actuel des connaissances linguistiques.

Pour le Tessin, pour la Suisse et pour l'Europe, le PEL représente un instrument valable et précieux pour promouvoir le plurilinguisme, la compréhension entre citoyennes et citoyens de langues différentes et le respect réciproque, si nécessaire, entre les différents groupes linguistiques et entre les cultures qui composent notre Pays comme l'Europe entière. Le PEL mérite donc une large diffusion non seulement dans les écoles, les universités et dans le monde du travail, mais aussi au sein de la population.

Le Portfolio peut être commandé à la Divisione scuola, Viale Portone 12, 6501 Bellinzona (tél. 091/814 34 65/55, fax 091/814 44 92). Coût: fr. 13.- l'exemplaire + frais d'expédition. mai 1999

<http://www.cdip.ch/f/CDIP/Geschaefte/Sprachen/Sprachenportfolio/SprachenFR.html>
Copyright © 2000, Schweizerische Konferenz der kantonalen Erziehungsdirektoren, Bern
D'autres informations disponibles auprès de <http://www.unifr.ch/ids/Portfolio/>